

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le vendredi 28 août 2014 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 20 août 2014.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire; Mmes Isabelle ARBEAU, Eliane BERNADET, Valérie BERGEY et Aurélie BIBENS ; Mrs Jean-Michel CAZE, Philippe HERNANDEZ, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER Francis LATRILLE et Bernard MUGICA.

Étaient absents excusés : Mme Christelle JEAN ; Mrs Michel BIBENS Gérald FAVÉ et Laurent LAUZUN.

Madame Isabelle ARBEAU est désignée secrétaire de séance.

1/ DELIB1_08_14 : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des emplois de la commune de MAZERES consécutivement à la mise en application des nouveaux rythmes scolaires à compter du 1er septembre 2014.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **DECIDE** :

- 1/ de créer à compter du 1^{er} septembre 2014 un poste d'Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2/ de supprimer à compter du 1^{er} septembre 2014 un poste d'Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet - 33 heures hebdomadaires,
- 3/ de créer à compter du 1^{er} septembre 2014 un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles à temps complet,
- 4/ de supprimer à compter du 1^{er} septembre 2014 un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles à temps non complet - 33 heures hebdomadaires,
- 5/ l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément aux statuts particuliers des cadres d'emplois d'Adjoint Technique Territorial et d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Écoles Maternelles,
- 6/ de modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 7/ les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

2/ DELIB2_08_14 : Tarification des services périscolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 2 septembre et consécutivement à la réforme des rythmes scolaires, il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs de Temps d'Activités Périscolaires et de la Garderie Périscolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Général de l'année 2014,

Considérant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter du 2 septembre 2014,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Décide** :

- 1/ De fixer à 2 euros le tarif du "Temps d'Activités Périscolaires". Ce tarif s'entend par séance hebdomadaire, le vendredi après-midi et par enfant.

2/ De fixer le tarif de garderie périscolaire comme suit :

- Garderie le matin : Forfait de 0,60 € quelque soit la durée de présence
- Garderie le soir : Forfait de 0,60 € quelque soit la durée de présence

3/ DELIB3_08_14 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur matérielle s'est produite sur la saisie du Budget Primitif 2014 sur le Chapitre 16, Article 1641.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association dénommée "Comice Agricole du Bazadais" domicilié à BAZAS (33430) bénéficie d'une subvention de 130 euros accordée par délibération en date du 19 mars 2014 approuvant le budget primitif 2014 de la commune. Or il apparaît qu'une demande émanant de la dite association en date du 15 juillet porte le montant de la subvention 2014 à 142 euros.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité **Décide**

- + De porter le montant de la subvention 2014 en faveur du Comice Agricole du Bazadais à 142 euros.
- + De procéder à une décision modificative du Budget tel qu'il suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses Imprévues d'investissement	3 000.00 €	
Total D 020 : Dépenses Imprévues d'investissement	3 000.00 €	
D 1641 : Emprunts		3 000.00 €
Total D 16 : Remboursement d'emprunts		3 000.00 €
D 6574 : Subvention de fonctionnement	12.00 €	
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	12.00 €	
R 7713 : Libéralités reçues	12.00 €	
Total R 77 : Produits exceptionnels	12.00 €	

4/ Communications diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école communale accueillera pour la prochaine rentrée scolaire un total de 85 élèves répartis dans 4 classes ainsi qu'il suit :

Petite et Moyenne section de maternelle : 19 enfants

Grande section de maternelle et CP : 16 enfants

CE1 et CE2 : 24 enfants

CM1 ET CM2 : 26 élèves

5/ Questions diverses

Madame Isabelle ARBEAU demande à ce que le Conseil Municipal envisage de sécuriser l'entrée du Bourg au lieu-dit Loustalot. Il est régulièrement constaté que la limitation de vitesse n'est pas respectée par les véhicules à cet endroit et que cela implique un danger certain, notamment pour les enfants qui fréquentent l'arrêt du bus se trouvant à proximité. Monsieur le Maire propose de faire établir un état des lieux et une proposition de sécurisation par le centre routier départemental, service gestionnaire de la voie départementale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45